



Département des ressources naturelles et du contrôle environnemental
Division des déchets et substances dangereuses
Section de réhabilitation

AVIS LÉGAL

**DEUXIÈME PLAN FINAL AMENDÉ D'ACTIONS CORRECTIVES POUR
UNITÉ OPÉRATIONNELLE 3 DU
SITE DE L'USINE D'ASSEMBLAGE CHRYSLER NEWARK (DE-0105)**

La Section de dépollution (RS) du Département des Ressources Naturelles et du Contrôle de l'Environnement (DNREC) a adopté un plan concernant le nettoyage de l'Unité Opérationnelle-3 (OU-3) du site de l'usine d'assemblage Chrysler Newark (DE-0105) (site) situé à Newark. Le site a eu diverses utilisations, notamment l'agriculture, la gare ferroviaire, la centrale électrique, la ferme à chars, l'assemblage de chars militaires, les essais et l'assemblage de véhicules avant sa réhabilitation en 2008 en tant que campus Science, Technologie et Recherche Avancée (STAR) de l'Université du Delaware. Pour éviter l'exposition aux sols contaminés et aux eaux souterraines dans l'OU-3, il y aura une restriction concernant le prélèvement des eaux souterraines sur le site, la surveillance et la gestion à long terme des sols et des eaux souterraines conformément à un plan approuvé par le DNREC, ainsi que l'installation d'un système d'atténuation de la vapeur sous les nouveaux bâtiments construits dans certaines zones de l'OU.

Le DNREC a publié un avis public concernant le deuxième plan modifié de mesures correctives (plan proposé) pour le site de l'usine d'assemblage Chrysler Newark le 25 février 2026. Il n'y a eu aucun commentaire ni question du public concernant le deuxième plan amendé proposé.

Les détails du deuxième plan final modifié sont disponibles en ligne à den.dnrec.delaware.gov. Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Lindsay Hall, chef de projet
DNREC - Division des déchets et substances dangereuses
Section de réhabilitation
391 Lukens Drive, New Castle, DE 19720
DNREC_WHS_REMEDIATIONINBOX@delaware.gov
302-395-2600

Avis DNREC n° : WHS20260126
Consultez la politique de non-discrimination du DNREC à <https://de.gov/titlevi>